

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 16 (1940-1941)
Heft: 20

Artikel: Quatre mois à l'école de recrues
Autor: Dasen, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-711382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

populations, et dans une assez large mesure, à une atmosphère de paix relative. Or, le peuple suisse, en partie, ne se rend pas tout à fait compte, malheureusement, du sérieux de la situation présente et ne montre pas encore un esprit de compréhension suffisant quant à certaines restrictions absolument nécessaires concernant notre manière de vivre.

En un mot, on est prêt à sacrifier sa vie en combattant, s'il le faut, avec héroïsme, mais lorsqu'il s'agit de renoncer à certains petits plaisirs ou à ses aises, on estime facilement que les exigences de nos Autorités vont trop loin. On murmure et, suivant le cas, même on s'indigne!

Quel terrible ennui, n'est-il pas vrai, pour nos élégantes de ne plus pouvoir se rendre au marché en automobile afin d'y faire l'acquisition d'une tête de salade pour le dîner ou, l'essence faisant défaut, d'assister à un five o'clock tea agrémenté de musique et de danse?...

Monsieur X. — qui n'a jamais fait un jour de service militaire — se plaint amèrement: le mardi soir, il a l'habitude de suivre un cours de gymnastique et le jeudi soir, il retrouve quelques bons amis au restaurant pour une partie de quilles. Ces exercices corporels le fatiguent beaucoup et on se permet actuellement de lui refuser un petit plat bien chaud!... Il doit se contenter d'un morceau de fromage ou d'une saucisse froide! N'est-ce pas vexatoire au plus haut degré?...

Madame Y., femme d'un boucher dont les affaires marchent fort bien, se lamente continuellement: son mari doit verser, chaque mois, une contribution de 22 francs à la caisse de compensation! Dans ces conditions, il n'est plus possible de vivre comme autrefois!...

Mais contrairement à la saine raison, souvent on ne se contente plus de se plaindre et de témoigner son mécontentement.

L'esprit de sacrifice va si loin que l'on cherche, grâce à de multiples artifices et à de nombreux expédients, à se tirer d'embarras et à éluder les prescriptions légales. On sabote l'interdiction relative aux petits pains frais en ajoutant un peu de sucre à ces derniers...

Ce sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres. Ce sont des faits que l'on peut constater un peu partout et en tout temps et qui montrent pertinemment que le peuple, en général, n'est pas encore prêt à accepter de bonne grâce le moindre sacrifice en vue des nécessités économiques provoquées par la guerre ou en considération de cette noble solidarité dont on parle avec tant d'éloquence dans les discours patriotiques.

«*Nous voulons être un peuple de frères*»... oui, mais aussi longtemps que cette fraternité ne nous coûtera rien et aussi longtemps que nous pourrons, aujourd'hui comme autrefois, nous rendre deux fois par semaine au cinéma!

«*Nous voulons être libres comme nos pères l'étaient*»... oui, mais aussi longtemps que nous aurons la possibilité d'obtenir, le matin, des petits pains bien frais et des petits plats bien chauds le soir au restaurant!

Tel est encore souvent notre esprit de sacrifice dans notre vie quotidienne. Pourtant le pays ne réclame pas pour l'instant le sacrifice de notre vie. Il demande simplement que nous abandonnions certains de nos plaisirs sans récriminer et que nous renoncions à nos aises. Cela paraît être bien difficile pour un peuple auquel, en 1936, déjà, on désignait comme un «sacrifice» l'emprunt de défense nationale, alors que ce dernier constituait un placement de capitaux aussi sûr que rémunérateur!

Or, ne l'oublions pas, de cet esprit de sacrifice que la patrie réclame de nous aujourd'hui et des décisions capitales qui seront prises ultérieurement selon les événements dépend le sort de nos populations.

N'oublions pas non plus que dès le début des succès remportés par les armées allemandes, on s'écriait volontiers: «des canons plutôt que du beurre!»

Méditons aussi cette belle parole d'un combattant français, René Quinton, dans ses «*Maximes de guerre*»: «S'affranchir de ses besoins, c'est être vraiment libre!»

Quatre mois à l'école de recrues

Plus que jamais, l'école de recrues est d'une importance considérable pour notre pays d'abord, pour notre jeunesse ensuite. Soit dit en passant, on voit tout de suite la différence entre un jeune homme qui a fait son «école» et un autre qui a eu des raisons pour s'en faire dispenser.

Nos journaux parlent beaucoup maintenant de la préparation prémilitaire; il faut que cette loi passe. C'est du temps gagné pour l'école de recrues.

Que de différences entre ces jeunes gens qui viennent un matin avec petite valise et habit civil s'annoncer à l'officier dans la cour de la caserne. On les répartit aux sous-officiers qui leur enlèvent habits civils et belles illusions...

On voit, le premier jour, côte à côte, les fils à papas, les éclaireurs, ceux qui ont suivi les cours prémilitaires, ceux qui font partie d'une société à tendance militaire, comme les «Jeunesses suisses», les jeunes gens de nos villes et de nos villages. Dès les premières heures, règne, dans les différentes chambrées, une camaraderie saine et sympathique, sans jalousie. Quand les premiers paquets arriveront, tous les «copains» en bénéficieront. La devise: «Un pour tous, tous pour un» est une évidence dans une école.

La première partie du travail comporte le service en caserne, l'école de soldat, gymnastique, l'instruction du tir au fusil; l'école de pièces chez les canonnières, canonnières d'infanterie, lances-mines et mitrailleurs, exercices de combat chez les fusiliers, finissent tous deux par des

tirs à balles pour toutes les armes. Ce sont les grandes journées de l'école!...

Pendant la deuxième période du travail, l'école est répartie en campagne pour appliquer en terrain ce qu'elle a appris en théorie, à la caserne. C'est maintenant où l'on voit ce que vaut l'entraînement physique quand il s'agit d'effectuer des marches de 25, 30 ou 35 km. par jour, en plaine ou en montagne, sac au dos, parfois à côté d'un cheval qui porte les armes automatiques.

Pendant des nuits, souvent sans sommeil, les exercices d'avant garde précèdent les exercices de combat dans le cadre d'un bataillon. A midi, les soldats se retrouvent autour d'un bivouac, car nos jeunes doivent apprendre à faire la cuisine eux-mêmes avec des moyens de fortune. Il arrive que les «piou-piou» portent le bois sur leur sac, ne sachant pas s'ils trouveront de quoi faire du feu dans les terrains d'exercice, terrains pierreux la plupart du temps.

Après la «grande course», l'école doit rentrer en caserne, une semaine encore, pour une dernière mise au point et l'ultime inspection! Elle se fait par le Commandant du Corps d'Armée, le Colonel Divisionnaire, et pendant le service actif, peut-être par le Général.

Le samedi du licenciement met fin à la vie des «recrues», les soldats partent alors pour leurs unités, après un petit congé, où le service pour la patrie les attend, où ils doivent montrer ce qu'ils ont appris pendant cette belle période de service: L'École de recrues!

Reportage et photos: Lt. W. Dasen.